

CUSTOM SOLUTIONS SA

Société anonyme au capital de 4.863.050 €

Siège Social : 135, avenue Victoire – Z.I. de Rousset-Peynier

13790 ROUSSET

RCS AIX EN PROVENCE B 500 517 776

ADDENDUM

Au rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 25 mars 2016

Le Conseil d'administration du 7 mars 2016 a décidé de soumettre à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la société CUSTOM SOLUTIONS (*la « Société »*) du 25 mars 2016, un projet de nouvelles résolutions, venant s'ajouter aux résolutions précédemment arrêtées le 26 janvier 2016.

En raison de l'insertion de ces nouvelles résolutions, l'ordre du jour de cette assemblée générale est désormais le suivant :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire,

- Lecture des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2015 ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2015 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2015 ;
- Approbation des conventions selon les articles L 225-38 à L 225-43 du Code de commerce et figurant dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées;
- Renouvellement du mandat de co-Commissaire aux comptes titulaire et du mandat de co-Commissaire aux comptes suppléant ;
- Autorisation d'opérer sur les titres de la Société selon un nouveau programme de rachat d'actions;

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire,

- Approbation des apports en nature de titres de la société INCENTIVE OFFICE consentis par Messieurs Donnadiou, Villetelle et Begouin au profit de la Société et de l'évaluation qui en a été faite ;
- Augmentation de capital et attribution des actions créées par la Société aux trois apporteurs susvisés proportionnellement à leurs apports respectifs et modification corrélative des statuts;
- Délégation de compétence au profit du Conseil d'administration pour décider l'émission d'actions nouvelles ou de valeurs mobilières diverses avec maintien du droit préférentiel de souscription ;

- Délégation de compétence au profit du Conseil d'administration pour décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières diverses avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre au public ;
- Délégation de compétence au profit du Conseil d'administration pour décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières diverses avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier ;
- Délégation de compétence au profit du Conseil d'administration pour décider une augmentation du nombre de titres ou de valeurs mobilières en cas d'augmentation du capital social avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence au profit du Conseil d'administration pour décider une augmentation du capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
- Délégation de compétence au profit du Conseil d'Administration pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ;
- Autorisation au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions ;

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire,

- Constatation de la démission de Bruno Annequin de son mandat d'administrateur ;
- Nomination de Véronique Beaumont en qualité d'administrateur ;
- Nomination de Françoise Perriolat en qualité d'administrateur ;
- Fixation des jetons de présence ;

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire,

- Modification des statuts sur la durée du mandat des administrateurs.
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

La 18^{ème} résolution, relative aux pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales, initialement publiée devient la 23^{ème} résolution.

Texte du projet des nouvelles résolutions ajoutées :

Dix-huitième résolution - *(Constatation de la démission de Monsieur Bruno Annequin de son mandat d'administrateur)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate la démission de Bruno Annequin de son mandat d'administrateur à effet au 25 mars 2016.

Dix-neuvième résolution - *(Nomination de Madame Véronique Beaumont en qualité d'administrateur)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Véronique Beaumont en qualité d'administrateur.

Sous réserve de l'adoption de la vingt-deuxième résolution ci-après, le mandat de Véronique Beaumont aura une durée de deux années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Vingtième résolution - *(Nomination de Madame Françoise Perriolat en qualité d'administrateur)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Françoise Perriolat en qualité d'administrateur.

Sous réserve de l'adoption de la vingt-deuxième résolution ci-après, le mandat de Françoise Perriolat aura une durée de deux années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Vingt-et-unième résolution - *(Fixation des jetons de présence)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires :

- (i) Fixe à 25.000 euros le montant maximum de la somme à répartir entre les membres du conseil d'Administration de la Société à titre de jetons de présence pour l'exercice en cours, ainsi que pour chacun des exercices ultérieurs, et ce jusqu'à décision contraire ;
- (ii) Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration aux fins de répartir, en tout ou en partie, et selon les modalités qu'il fixera, ces jetons de présence entre ses membres.

Vingt-deuxième résolution - *(Modification des statuts sur la durée du mandat des administrateurs)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

décide de réduire de six (6) années à quatre (4) années la durée du mandat des administrateurs. Cette nouvelle durée s'appliquera aux nominations et aux renouvellements des mandats à venir. Les mandats actuellement en cours cessent à leur terme initial ;

décide que, par exception et afin de permettre un renouvellement échelonné des mandats des administrateurs, l'Assemblée générale pourra nommer un ou plusieurs administrateurs pour une durée réduite à une, deux ou trois années.

L'article 15.2 des statuts relatif à la durée des fonctions des administrateurs de la Société est modifié comme suit :

« La durée de leurs fonctions est de quatre années. Par exception, la durée du mandat des administrateurs pourra être réduite à une, deux ou trois années afin de permettre un renouvellement échelonné des mandats des administrateurs.

Elle prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur. »

Motifs de ces nouvelles résolutions:

Il convient de constater la démission de Monsieur Bruno Annequin de son mandat d'administrateur à effet à l'issue de l'assemblée générale du 25 mars 2016, à la suite du courrier adressé par celui-ci en date du 10 février dernier.

Par ailleurs la Société a reçu les candidatures de Madame Véronique Beaumont et de Madame Françoise Perriolat chacune à un poste d'administrateur.

Leurs nominations sont proposées aux fins de renforcer le Conseil d'administration au soutien notamment des projets de développement de notre Société sur le marché du marketing digital et de ses objectifs de croissance externe et internationale.

Madame Véronique Beaumont pourra apporter sa solide compétence dans le secteur du marketing digital et de la communication, mise en œuvre à des postes de direction générale dans des entreprises à forte croissance et disposant d'un réseau international.

Madame Françoise Perriolat pourra apporter son expérience importante dans des postes de direction financière dans des grands groupes du secteur de la grande consommation, et notamment en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans de stratégie de croissance, innovation et investissements.

Leurs nominations apporteront en outre une représentation paritaire hommes/ femmes équilibrée au conseil d'administration.

Il sera en outre proposé une résolution aux fins de réduire la durée des mandats des administrateurs à une durée de quatre années et de prévoir, par exception et pour permettre un renouvellement échelonné du conseil d'administration, la possibilité pour l'Assemblée générale de réduire la durée du mandat des administrateurs nommés à une, deux ou trois années.

Il serait ainsi proposé de nommer Madame Véronique Beaumont et Madame Françoise Perriolat chacune pour une durée de deux années.

Enfin, il est proposé d'allouer un montant de 25.000 euros à titre de jetons de présence, avec pouvoir au conseil d'administration pour le répartir, en tout ou partie, entre ses membres, aux fins de valoriser les fonctions exercés par les administrateurs.

Renseignements concernant les candidats proposés aux postes d'administrateurs (article R 225-83 du Code de commerce) :

Madame Véronique BEAUMONT :

Agée de 51 ans, elle a une double formation d'ingénieur et de troisième cycle marketing (certificat d'administrateur IFA/SCIENCES PO et 3^{ème} cycle de l'ISG ENSEEIHT).

Actuellement et depuis janvier 2013, elle exerce les fonctions de Vice-Président Directeur Général de DigitasLBI France (PUBLICIS groupe) et Chief Growth Officer de DigitasLBI Europe West (5 pays).

Depuis janvier 2013, avec la fusion de Digitas et LBI et la création de la région Europe West de DigitasLBI incluant France, Italie, Espagne, Pays-Bas et Belgique, elle est en charge du pilotage du développement commercial des 5 pays, tout en conservant la Direction Générale de la France.

D'octobre 2009 à janvier 2013 : elle a exercé les fonctions de Directeur Général de Digitas France, en charge la définition de la stratégie; du management du développement commercial sur les clients existants et en new business ; du suivi, mesure et pilotage des performances financières, reporting au niveau groupe ; du pilotage des opérations, optimisation des process et de définition de la stratégie RH et gestion des talents

Elle n'exerce actuellement pas d'emploi ou fonction pour CUSTOM SOLUTIONS, ni ne détient d'actions.

Françoise PERRIOLAT :

Agée de 53 ans, diplômée de l'EM Lyon et du DECF, elle est actuellement et depuis 2013 Directrice Financière de Danone Italie et Grèce, membre du comité de Direction, avec pour fonctions notamment la recommandation et contribution à la mise en œuvre d'une stratégie de croissance rentable, aux choix d'innovations et d'investissements.

Précédemment, de 2009 à 2012, elle a occupé les fonctions de Directrice Financière Corporate DANONE à Paris, en charge notamment du pilotage des couts et investissements des fonctions centrales IT et R&D, et de l'élaboration des comptes des sociétés holding françaises.

Elle n'exerce actuellement pas d'emploi ou fonction pour CUSTOM SOLUTIONS, ni ne détient d'actions.